

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 565

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Ventes et cessions

403 329 964 RCS Romans.

MANTA.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 6660.00 EUR.

Adresse : 27, Avenue Georges Clémenceau, 26000 Valence.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : REMORA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE AU CAPITAL DE 9.146 EUROS SIÈGE SOCIAL : 27 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU – 26000 VALENCE 383.994.225 RCS ROMANS _____ MANTA SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 6.660 EUROS SIÈGE SOCIAL : 27 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU – 26000 VALENCE 403.329.64 RCS ROMANS _____ AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte SSP électronique du 17/10/2024, les sociétés REMORA et MANTA ont établi un projet de fusion par absorption de la société REMORA par la société MANTA. La société REMORA ferait apport à la société MANTA de la totalité de son actif évalué à 155.694 euros contre la prise en charge de la totalité de son passif, évalué à 27.505 euros, soit un apport net de -128.189 euros. Le boni de fusion s'élèverait à 72.763€ La société MANTA détenant la totalité des parts sociales composant le capital social de la société REMORA, il ne sera procédé à aucune augmentation de son capital social en rémunération desdits apports. La société MANTA sera dissoute de plein droit sans qu'il y ait eu lieu de procéder à quelque opération de liquidation que ce soit. Le projet de fusion, concernant les deux sociétés, a été déposé au greffe du tribunal de commerce de ROMANS, le 22/10/2024. Pour avis..